Le désastre économique et social de l'éolien industriel

Au-delà des dégâts environnementaux, sanitaires, patrimoniaux, et touristiques de l'éolien industriel dans nos campagnes, bien cités dans toutes les contributions déjà émises, il y aussi des aspects qui sortent des écrans radars en matière d'étude d'impacts car ils sont soit immatériels, soit mutualisés car partagés entre tous les projets de parc éolien. Je veux parler de la « fracture rurale » d'une part et de la casse économique et sociale à laquelle il contribue d'autre part.

Pour ce qui est du premier aspect, le déploiement de l'éolien industriel terrestre est vécu comme abusif, par une large partie de la population : certains en bénéficient personnellement sur leur terre ou sur leur exploitation, ou indirectement en tant qu'élus locaux pour leur administration, alors que d'autres en souffrent car cela les impacte dans leur environnement visuel, sonore ou vibratoire. Cela crée des tensions locales qui constitue une fracture rurale, une zizanie entre les habitants.

Les premiers sont associés au projet. Ils ne peuvent pas et ne veulent pas le critiquer, ni entendre la réalité des dommages subis par les autres. Leur implication au projet inhibe leur perception des dommages, ils sont immunisés contre les nuisances qu'ils ne perçoivent pas comme telles. Ils ont un lien de loyauté à l'égard du projet et un besoin psychologique de cohérence vis-à-vis de leur propre choix quitte à sacrifier l'environnement des autres riverains. Ils sont tenus par des logiques de *raisonnement motivé* et de *rationalisation après décision*.

Les seconds sont tenus à distance du projet. Les autres habitants sont dépossédés d'une part de leur environnement et restent totalement impuissants face aux nuisances qui les attendent. Ils savent qu'ils devront les subir sans échappatoire et sans dédommagement à la hauteur du préjudice à venir.

Cela constitue une fracture sociale supplémentaire qui met dos-à-dos le « riverain subisseur rural » d'un côté, et de l'autre le « bénéficiaire facilitateur rural » lui-même manipulé par le « décideur distant urbain ». C'est une fracture rurale indéniable générée par la décision politique protégée par la Raison Impérieuse d'Intérêt Public Majeur.

Pour l'aspect économique et social, la problématique n'est pas seulement locale mais aussi générale et mutualisée entre tous les projets de parc éoliens et supportée par toute la communauté nationale. Elle n'en demeure pas moins un sujet de mécontentement et d'opposition qui lui reste bien réel face à chaque nouveau projet arbitré et défendu localement.

Ce qui caractérise le marché de l'éolien industriel en France c'est le régime de tarif spéciaux accordés par appels d'offres. Ce dispositif est la pierre angulaire de la robustesse et de l'attractivité de cette filière de développement des énergies renouvelables (EnR), en ce qu'il facilite et conforte l'intervention des investisseurs internationaux et des banques.

Pour les promoteurs/développeurs puis pour les exploitants, il permet de se projeter sereinement sur des périodes de 15 à 25 ans tout en offrant à leurs cofinanceurs (banques) des contextes dérisqués au maximum et très rémunérateurs : une sorte d'eldorado « garanti sur contrat ».

Ce modèle s'appuie sur 3 points fondamentaux qui combinés sont une véritable « assurance-profit ». Pour faciliter l'investissement face à une source énergétique intermittente et non pilotable, les pouvoirs publics ont institué un mécanisme économique fondé sur les règles suivantes : (1) un tarif

d'achat garanti de 85€/MWh alors que le prix moyen sur le marché de l'énergie est de 45-50€/MWh, (2) une priorité de livraison qui oblige le gestionnaire du réseau (RTE) de réduire son approvisionnement auprès des autres sources (hydraulique, thermique ou nucléaire), et (3) une prime d'effacement quand ces mêmes autres sources ont épuisé leur marge de flexibilité de pilotage (quand le thermique et l'hydraulique sont à l'arrêt total et qu'on ne peut pas ralentir davantage le nucléaire qui n'est pas plus pilotable qu'un paquebot dans la rade de Brest). Cela fait pour RTE un prix de revient de l'électricité éolienne globalement 2 fois plus cher que les sources classiques (hydraulique, thermique et nucléaire).

Avec un tel mécanisme, plus on augmente la part de l'éolien industriel dans le mix électrique français, plus on augmente mécaniquement le prix de revient final de toute l'électricité vendue par RTE au réseau Enedis et par suite le prix de vente à la population, aux entreprises et aux collectivités. Comme l'expliquait le collectif des dix anciens patrons de l'industrie et experts de l'énergie dans leur tribune parue dans Le Point le 1er décembre 2024 (voir pièce annexée), c'est tout simplement désastreux pour toute l'économie qui n'est que de l'énergie transformée.

En parallèle des prix d'achat de l'électricité éolienne, au fur et à mesure que de nouveaux parcs éoliens doivent se raccorder à l'infrastructure à très haute tension (THT : 20.000V) cela nécessite des investissements colossaux pour RTE : 200 milliards d'€ en 10 ans. Ce besoin n'est pas couvert par l'impôt mais par la facturation d'un poste supplémentaire dans la facture d'électricité, le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité), qui finance la part collective des besoins d'extension de RTE (pour le transport THT) et d'Enedis (pour la distribution vers les utilisateurs). Le fait que le développement des infrastructures supplémentaires soit à la charge de l'utilisateur du service énergétique concerné ne pose pas de problème éthique particulier, il est même plutôt sain.

A l'inverse, ce qui pose foncièrement problème dans un tel modèle économique c'est que cela donne les moyens à tout projet éolien de subventionner en retour toutes les strates des collectivités territoriales (respectivement 20%, 50% et 30% de l'IFER pour commune, communauté d'agglomération et département) qui alors deviennent toutes bienveillantes à l'égard de la filière. Après la disparition de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle qui étaient, avec la taxe foncière, depuis des décennies le fondement stable du financement des territoires, les contributions de l'éolien constituent une source additionnelle de financement des territoires ruraux. Ce nouvel arrangement est devenu au fil des ans une composante non négligeable du financement des petites communes qui viennent s'ajouter aux « mesures d'accompagnement » qui visent à « favoriser l'insertion territoriale du parc » selon AMORCE. Ces contributions du secteur privé, qui pèsent en amont fortement, du fait du régime tarifaire extravagant décrit plus haut, sur le pouvoir d'achat des Français et sur la rentabilité de toute entreprise, viennent s'ajouter à l'impôt, en complexifiant le contrôle parlementaire des financements publics.

C'est un montage économique douteux qui pervertit l'ensemble du système national de financement de la sphère publique territoriale par la création de circuits parallèles à l'impôt et qui contribue à la défiance du peuple envers l'Etat. C'est un modèle économique qui sans l'intermédiation fiscale de l'Etat met l'ensemble des décideurs politiques territoriaux à la merci de cette filière qui par ailleurs n'est économiquement viable que par sa dépendance à ces tarifs spéciaux artificiels qui ne sont ni durables ni soutenables à long terme.

Les profits, qui après ces contributions territoriales, demeurent considérables, remontent ensuite vers les actionnaires qui sont principalement des fonds d'investissements étrangers. Cela aggrave la dépendance de la France vis-à-vis de forces internationales en pesant sur la balance des paiements. Cette fuite financière vient s'ajouter au fait que toutes les éoliennes sont importées. Cela participe substantiellement à la déconstruction systémique de la souveraineté énergétique de la France en affaiblissant la balance commerciale du pays tout en vampirisant l'économie et le pouvoir d'achat des Français, comme expliqué précédemment.

Cette ponction sur l'économie qui renchérit artificiellement le prix de l'énergie est pire qu'un impôt indolore, c'est un méta-impôt qui est caché à la vue des citoyens et échappe au contrôle parlementaire normal tel qu'il est pratiqué pour les budgets de l'Etat et de la sécurité sociale. A l'heure où l'économie de la France est devenue atone au point que tout nouvel impôt ne fasse que diminuer l'efficacité du système fiscal dans son ensemble (loi de Lafer), ajouter un circuit parallèle de méta-impôt est une atteinte à la stabilité et à la robustesse de l'économie dans son ensemble. Le poids économique supplémentaire de cette contribution et son caractère d'éloignement du contrôle de la nation constitue un caractère d'insincérité globale de cette filière et de la dynamique politique qu'elle manipule.

Parallèlement à cela, alors que la France et les Français n'ont pas les moyens de et peinent à électrifier leurs usages pour diminuer les usages d'énergies fossiles, la France exporte 17%[(1)] de sa production annuelle d'électricité (2024 et 2025) prouvant ainsi que le rythme imposé au pays pour le déploiement d'EnR supplémentaires est déconnecté de la réalité des besoins de l'économie du pays.

S'il est maintenant avéré que le prix de l'électricité a doublé en 15 ans et que la prochaine PPE3 devrait générer un même doublement en seulement 10 ans, cela participe à la fragilisation de nos entreprises. Il faut rappeler le nombre catastrophique des défaillances d'entreprises depuis ces quatre dernières années : 41 300 en 2022, 56 000 en 2023, 66 200 en 2024, 68 600 en 2025, et déjà 70 766 sur les douze derniers mois (septembre 2025 à août 2026) [(2)].

Vouloir décarboner notre électricité déjà décarbonée à 95% en déployant plus d'EnR que de besoin, dans un système qui appauvrit les Français et participe au nombre grandissant de défaillances d'entreprises, est un remède écologique pire que le mal que l'on veut traiter. Maintenant que l'on sait le désastre que cela provoque, perdurer dans cette voie semble sincèrement une faute politique majeure, qui est à l'inverse du devoir de protection de l'Etat vis-à-vis de la nation. Certains pourraient soutenir qu'un tel système est par son côté destructeur du « pillage en bande organisée » sous la pression du lobby de l'éolien ou de « l'abus de bien commun » et que ceux qui en bénéficient, personnes privées comme collectivités territoriales, se rendent coupables de « recel d'abus de bien commun ». Si un tel délit n'a pas de substance légale, la réalité morale de cette faute, elle, est bien perçue par la population et vient se superposer à la fracture rurale.

Marc Pénicaud,
Elu de Kerpert (22)

(1) https://assets.rte-france.com/prod/public/pdf/web_download/public/2026-03/Bilan-electrique-2025-principaux-resultats.pdf
(2) https://www.banque-france.fr/fr/statistiques/entreprises/defaillances-dentreprises-2026-08

« Nous dénonçons le développement à marche forcée des énergies renouvelables »

TRIBUNE. Henri Proglio, Louis Gallois... Dans une lettre ouverte, 10 anciens dirigeants alertent le Premier ministre Michel Barnier, et dénoncent une politique ruineuse de développement massif des renouvelables.

PAR COLLECTIF*

Publié le 01 décembre 2024 à 08h00



Photo du parc éolien en mer au large de Fécamp, dans le département de la Seine-Maritime en région Normandie. CHANG MARTIN/SIPA

Nous, anciens ministres, anciens parlementaires, anciens dirigeants d'entreprises et de production d'électricité, animateurs de centres de réflexion et spécialistes des questions énergétiques, dénonçons par cette lettre, l'extrême gravité pour la France de poursuivre la politique énergétique proposée par le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie récemment publié par la DGEC.

Nous dénonçons la poursuite à marche forcée d'installation d'éoliennes marines ou terrestres, ou de panneaux solaires qui ne servent en aucun cas à la décarbonation de notre pays puisque, grâce au nucléaire et à l'hydraulique, l'électricité y est abondante et déjà décarbonée à 95 %.

Nous dénonçons l'illusion répandue par les rapports officiels de RTE que les énergies renouvelables intermittentes et l'énergie nucléaire seraient complémentaires et qu'une production d'électricité totalement dépendante de la météo et impossible à stocker à grande échelle, puisse offrir aux Français la sécurité d'approvisionnement électrique.

Nous dénonçons les garanties de prix accordées aux producteurs de cette électricité intermittente qui leur donnent un accès prioritaire sur le marché de l'électricité, faussent les règles de fixation des prix, déstabilisent les marchés jusqu'à des prix négatifs, et nuisent à EDF qui doit ralentir sa production nucléaire pour laisser écouler les surplus d'électricité éolienne et solaire, tout en supportant tous les coûts fixes de ses centrales nucléaires.

Nous dénonçons les engagements de plusieurs centaines de milliards d'euros que les garanties de prix et subventions à ces énergies intermittentes ont coûté, coûtent et vont coûter à la collectivité nationale, au seul bénéfice des producteurs privés, et de leurs fournisseurs d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques, en quasi-totalité importés de l'étranger qui déséquilibrent notre balance commerciale.

Nous dénonçons l'inflation des prix de l'électricité, pour les particuliers et les entreprises, que génèrent notamment les coûts de raccordement et d'adaptation des réseaux électriques à ces productions intermittentes émiettées sur tout le territoire, financés par les consommateurs et non par les producteurs.

Nous dénonçons la nécessité technique, illustrée par l'exemple de l'Allemagne, de construire, au fur et à mesure de la montée de la part des énergies intermittentes, de nouvelles usines électriques fossiles afin de compenser les chutes brutales et imprévisibles de production en cas d'absence de vent ou de soleil.

Nous dénonçons les arbitrages budgétaires nuisibles à la neutralité carbone et au climat, illustrés par le projet de Budget pour 2025 dans lequel sont portés à 4 milliards d'Euros les crédits pour les garanties de prix données aux producteurs d'énergies intermittentes, sans effet sur le climat, tandis que sont réduites les aides à la décarbonation des secteurs les plus responsables des émissions de CO2, dans l'habitat ou l'électrification des transports.

Nous dénonçons les effets anti sociaux et défavorables au climat de cette politique qui a fait augmenter le prix de l'électricité de 120 % en 12 ans, rendant inaccessible aux ménages français les plus défavorisés l'électrification de leur chauffage et encore d'avantage de leur véhicule tout en enrichissant les producteurs d'électricité éolienne ou solaire.

Nous dénonçons les pressions exercées sur la France, notamment via les directives européennes qui refusent la prise en compte de la contribution de l'énergie nucléaire à la décarbonation et sanctionnent financièrement la France, pour imposer le modèle de transition énergétique allemand d' « Energiewende » dont l'échec est patent sur le plan économique et de l'impact sur le climat. Non, la France n'est en aucun cas « en retard » et – contrairement à sa voisine d'Outre-Rhin – émet, grâce à son nucléaire, très peu de CO2 pour produire son électricité.

Nous dénonçons les opérations d'ingérences étrangères en France visant également à promouvoir le modèle énergétique allemand, telles que dévoilées par les rapports de l'École de Guerre Économique.

Nous dénonçons la présence au sein de notre administration, comme dans les institutions et entreprises énergétiques publiques, de responsables provenant de la mouvance antinucléaire et pro-éolien, avec des parcours professionnels imbriqués dans les syndicats professionnels des énergies renouvelables, qui jettent un doute légitime sur leur neutralité pour défendre un modèle énergétique conforme aux intérêts de notre pays.

Nous dénonçons enfin le financement par l'État ou des entreprises énergétiques étatiques, d'associations et officines antinucléaires, pro éolien et photovoltaïque, qui dénigrent le modèle énergétique français et auxquelles sont confiées, dans certaines régions, les études d'élaboration

des politiques énergétiques régionales.

L'adoption par votre gouvernement d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui persisterait dans cette politique de développement accéléré des énergies intermittentes, constituerait une véritable catastrophe économique et écologique pour notre pays et irait à l'encontre de l'annonce très opportune dans votre Déclaration de Politique Générale, qu'allait être réévalué l'impact de ces énergies, avant de persister dans le soutien public qui leur est donné. Elle méconnaîtrait également les conclusions des récents rapports d'enquêtes parlementaires de l'Assemblée nationale en 2023 et du Sénat en 2024.

Parce que nous avons été, pour certains d'entre nous, au cœur de la gouvernance énergétique de notre pays, nous pouvons vous affirmer que la poursuite aveugle du développement accéléré des énergies intermittentes en France, contribuera à un affaiblissement de notre souveraineté énergétique, à la déstabilisation de notre économie par la poursuite de l'augmentation du prix de l'électricité et l'inflation énergétique qu'elles génèrent, à la baisse de notre compétitivité industrielle, à une dépendance accrue vis-à-vis d'équipements importés de l'étranger, à une régression sociale et à des risques importants de coupures d'électricité à grande échelle.

Monsieur le Premier ministre, cette politique ruineuse dont l'échec est patent en Allemagne, ne sert que quelques intérêts particuliers, majoritairement étrangers, aux dépens de l'économie française, des consommateurs et des contribuables français.

Malgré l'évidence de ses conséquences désastreuses, une partie de l'administration et du personnel politique continue de promouvoir cette politique au nom d'une idéologie antinucléaire aujourd'hui totalement dépassée et de la défense d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier ministre, nous avons l'honneur de vous demander solennellement de mettre un terme définitif à une politique énergétique qui cause d'énormes dommages à notre pays.

***Signataires :**

Henri Proglio, ancien Président d'EDF

Hervé Machenaud, ancien Directeur exécutif d'EDF

André Merlin, ancien Président fondateur de RTE

Michel Rousseau, Président de la Fondation Concorde

Xavier Moréno, Président du Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique

Louis Gallois, ancien chef d'entreprise, ancien Commissaire Général à l'investissement

Bernard Accoyer, ancien Président de l'Assemblée Nationale, Président de Patrimoine Nucléaire et Climat

François Goulard, ancien ministre de l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Christian Gérondeau, haut fonctionnaire français. Ancien délégué interministériel à la sécurité routière

Fabien Bouglé, essayiste, expert en politique énergétique